DLP 18-6-81808258

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Route de la FORET - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 58.39.02

ABONNEMENT ANNUEL
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X. 70 F.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
13, Rte de la Forêt - Biard - 86000 POITIERS

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : J THIAULT - Inscription à la C.A.P.P.P. N° 535 AD

BULLETIN N° 202 (Edition Générale n° 14 du 17.6.81)

VIGNE

MILDIOU

Les conditions météorologiques sont peu favorables au mildiou, et on ne note pas d'extension de la maladie. En protection classique, le traitement préconise en fin de semaine dernière assure une protection suffisante. Avec les produits systémiques , le traitement appliqué dans les premiers jours de juin (bulletin n° 199) doit être renouvelé.

OIDIUM

La lutte contre l'oïdium doit être soigneusement poursuivie. Dans les vignes très sensibles, il est conseillé de réaliser une application de soufre en poudrage au moment de la floraison. Avec le soufre mouillable, les résultats sont également très bon à condition de ne pas trop espacer les traitements et ne pas sous-doser. Quant aux produits "systémiques ", ils doivent être considérés comme "pénétrants" seulement, et les résultats ne seront satisfaisants qu'en soignant la qualité de la pulvérisation avec un intervalle de 15 jours au plus entre les passages.

VERS DE LA GRAPPE

Poursuivre les observations pour repérer les glomérules qui sont maintenant bien visibles. N'employer que des produits à bonne action curative, du type parathion ou méthomyl.

POMMIERS - POIRIERS

TAVELURE

On peut désormais interrompre les traitements dans les vergers où aucune tache n'est apparue. Toutefois, la protection anti-oïdium doit être poursuivie en situation sensible.

CARPOCAPSE

Le premier traitement doit être appliqué dès réception dans les zones tardives des Gâtines.

Dans tous les autres secteurs, maintenir la protection.

MINEUSE CERCLEE

Depuis le début juin, la protection doit être assurée dans les vergers de pommes destinées à l'exportation vers le Canada. Sauf avis contraire, les renouvellements de traitements doivent être poursuivis sans discontinuer.

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU

En toutes régions, la protection insecticide doit être assurée avec le plus grand soin dans les jours qui viennent, aussi bien sur porte graines que sur les semis de poireaux légumes.

DORYPHORE DE LA POMME DE TERRE

Avec les insecticides classiques, il est recommandé de commencer la lutte lorsque les jeunes larves ont atteint la grosseur d'un grain de blé, ce qui est le cas actuellement dans les situations les plus précoces. Sur larves plus âgées, utiliser plutôt des produits de la famille des pyréthroïdes de synthèse.

Imprimé à la Station le 17.6.81
Préc. Note : N° 201 du 10.6.81

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "POITOU-CHARENTES"
R. GUILLEMENET

P 454